



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239
Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.
Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Présentation de votre courtier :

Raison sociale : CHARENTON Guillaume

Nom du démarcheur : Guillaume Charenton

Adresse : 22 rue Charles Chaumet

Code postal : 33140

Ville : Villenave-d-Ornon

Email : contact@aeconseils.fr

Tel. : 06 07 05 88 61

Société immatriculée à l'Orias sous le numéro : 12069078

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS : www.orias.fr

Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

Présentation d'ECA-Assurances :

ECA-Assurances, est courtier en assurance. ECA-Assurances ne propose pas l'offre de différentes compagnies d'assurance ou mutuelles, mais commercialise des contrats créés et négociés spécifiquement auprès des compagnies spécialisées, porteuses de risques nommées aux conditions générales de votre contrat.

La société ECA-Assurances ne détient aucun droit de vote, ni aucune action de ces compagnies d'assurance partenaires. Aucune de ces compagnies d'assurance ne détient une action de la société ECA-Assurances, ni au moins un droit de vote de la société ECA-Assurances. Votre contrat sera placé et géré par ECA-Assurances 92-98, Boulevard Victor Hugo - BP 83 - 92115 Clichy Cedex. ECA-Assurances est une SA au capital de 1 009 000 €. R.C.S.NANTERRE B 402 430 276. Code APE 6622 Z. Cette société est immatriculée à l'ORIAS, sous le N° ORIAS 07 002 344. RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des Assurances. Le registre des intermédiaires d'assurance est tenu à jour par l'ORIAS : www.orias.fr.

Entreprise régie par le code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

En cas de difficulté dans l'application de votre contrat, vous avez la possibilité de consulter notre charte RECLAMATION, accessible sur notre site Internet ou sur demande, qui vous donnera la procédure de réclamation à suivre : <http://www.eca-assurances.com/doc/ProcedureDeTraitementDesReclamations.pdf>

Vous pouvez adresser votre réclamation écrite à ECA-Assurances, service réclamation BP 83, 92115 Clichy Cedex ou par e-mail à reclamation@eca-assurances.com :

En cas de persistance de votre désaccord, vous pouvez saisir directement le Médiateur de l'assurance à l'adresse suivante : PLANÈTE COURTIER - Syndicat Français du Courtage d'Assurance 12 - 14 Rond Point Champs Elysées 75008 PARIS.

**Si un différend éventuel persiste ou si la réponse apportée ne vous convient pas, vous pouvez également contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9 - Site internet : www.acpr.banque-france.fr

Les informations et données personnelles renseignées par le client sont conservées durant la durée d'exécution du contrat. Conformément à la loi informatique et libertés (loi du 6 janvier 1978), vous pouvez demander communication, rectification et suppression de toute information vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à ECA-Assurances, Correspondant CNIL, BP 83, 92115 Clichy Cedex.

En cas de vente par téléphone, le client est informé que la conversation est susceptible de faire l'objet d'un enregistrement.

Conformément aux articles L 520-1-II et R 520-2 du Code des Assurances et du Code de la Mutualité, la présente étude personnalisée a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos besoins et objectifs en matière d'assurance afin de vous proposer le contrat le plus adapté à votre situation.

Vos Informations personnelles :

Mme Melle M. Prénom : Aurélie

Nom : ABDAOUI

Date de naissance : 08/01/1993

Adresse : res les finances batiment d3 apt 97

Code postal : 33140

Ville : Villenave D Ornon

E-mail : aurelie.ouertal@gmail.com

N° téléphone : 06 29 70 04 46



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239

Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.
Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Votre situation personnelle et celle des vos assurés :

Générale :

Revenu mensuel net de votre foyer : de 1 501 € à 3 000 €

Situation familiale : Marié(e)

MRH :

Date de début de garantie souhaitée : 03/12/2016

Déclaré(e) comme assistant(e) maternelle : Non

Sinistre au cours des 24 derniers mois (à l'exception d'un sinistre Catastrophe Naturelle) : Non

Résiliation assureur : Non

Informations sur la(les) habitation(s) à assurer :

Devis n°ECADMRH1Y1200118

Type de résidence	Résidence principale
Qualité de l'assuré	Locataire occupant
Type d'habitation	Appartement
Adresse de l'habitation	res les finances 33140 Villenave-d-Ornon
Nombre de pièces principales	1 dont 0 de plus de 30 m ²
Nombre de dépendances	0 dont 0 de plus de 30 m ²
Surface hors dépendances	10 m ²
Surface des dépendances	0 m ²
Valeur estimée des biens de l'habitation	5 000 €
Panneaux photovoltaïques	
Insert(s) ou cheminée(s)	Non
Biens électriques ou électroniques de moins de 5 ans	Non

Vos besoins et exigences en termes de garanties :

GARANTIES MRH	Souhaitée(s)	Recommandée(s)
Capital mobilier assuré par pièce	5 000 €	5 000 €
Formule de garanties	Eco	Eco
OPTIONS MRH	Souhaitée(s)	Recommandée(s)
Domages électriques - Accidents ménagers	Non	Non
Location de salle (150 personnes maximum)	Non	Non
Assistance maternelle (3 enfants maximum)	Non	Non
Panneaux photovoltaïques	Non	Non
Individuelle accidents enfant mineur (scolaire et vie privée)	Non	Non
Rachat de franchise	Non	Non



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239
Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.
Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Votre souhait de bénéficiaire d'une prise d'effet immédiate de vos garanties Habitation :

Oui Non

Je déclare être informé(e) qu'en vertu des dispositions impératives de la loi, rappelées dans les pages suivantes, je bénéficie d'un droit à renonciation de ma demande d'adhésion pendant un délai de quatorze (14) jours. Ce délai commence à courir, soit à compter du jour de souscription, soit du jour de réception des informations et conditions contractuelles. Je souhaite renoncer à cette possibilité de renonciation d'ordre public (article L.112-2-1 du Code des Assurances), par la signature préalable de la présente demande expresse, et je souhaite l'exécution intégrale de l'ensemble des garanties de mon contrat Habitation ECADMRH1Y1200118 qui prendra effet le 03/12/2016.

Je confirme cet abandon exprès de mon droit à renonciation par le paiement immédiat de la cotisation prévue, lequel marque l'exécution intégrale du contrat.

A, le

Signature du client



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239

Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Notre proposition de contrat adaptée à vos besoins :

Au regard des informations que vous nous avez fournies et des besoins que vous avez exprimés, nous vous proposons la solution d'assurance suivante :

GARANTIES MRH	Contrat MRH Eco	Cotisation TTC Trimestrielle
Capital immobilier assuré	Valeur de reconstruction	20,95 €
Vétusté remboursée dans la limite de	25 %	
Capital mobilier assuré	5 000 € / pièce	
Dont objets de valeurs	Non Garantie	
Vétusté remboursée dans la limite de	25 %	
Incendie et risques annexes : franchise de 1,4 fois l'indice* par événement garanti	Garantie	
Dégâts des eaux : franchise de 1,4 fois l'indice* par événement garanti	Garantie	
Bris de glaces : franchise de 1,4 fois l'indice* par événement garanti	Garantie	
Vol, vandalisme : franchise de 1,4 fois l'indice* par événement garanti	Garantie	
Responsabilité Civile vie privée	Garantie	
Evénements climatiques : franchise de 2,1 fois l'indice* par événement garanti	Garantie	
Catastrophes Naturelles et Actes de Terrorisme : franchise légale	Garantie	
Défense pénale et recours suite à accident : seuil d'intervention de 230 €	Garantie	
Catastrophes technologiques : indemnisation selon législation en vigueur	Garantie	
Séjours et voyages : franchise de 1,4 fois l'indice* par événement garanti	Garantie	
Assistance à domicile	Garantie	
Dommages électriques – Accidents ménagers	Non Garantie	
Extension de garanties électroménager	Non Garantie	
OPTIONS MRH		Cotisation TTC Trimestrielle
<input type="checkbox"/> Dommages électriques Accidents ménagers		-
<input type="checkbox"/> Location de salle (150 personnes maximum)		-
<input type="checkbox"/> Assistance maternelle (3 enfants maximum)		-
<input type="checkbox"/> Panneaux photovoltaïques		-
<input type="checkbox"/> Individuelle accidents enfant mineur (scolaire et vie privée)		-
<input type="checkbox"/> Rachat de franchise		-
TOTAL TTC TRIMESTRIEL		0,00 €

Informations sur vos cotisations :

Frais de dossier (payable uniquement à la souscription) : 20,00 €

Les cotisations de votre(vos) contrat(s) MRH :



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239
Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.
Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Périodicité choisie : **Trimestrielle**

Mode de paiement 1^{ère} cotisation : **Prélèvement**

Mode de paiement cotisations suivantes : **Prélèvement**

Valeur de l'indice IRL de souscription le 02/12/2016	125,19	
Cotisation	Trimestrielle	Annuelle
Taxes et contributions	1,81 €	7,24 €
Frais accessoires	6,23 €	24,93 €
Cotisation TTC (dont frais accessoires et taxes légales)	20,95 €	83,80 €



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239
Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.
Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

Conditions d'acceptation de notre offre :

- La signature du présent devis réalisera entre nous un accord sur les termes du contrat d'assurance.
- Les conditions générales et particulières de ce contrat vous sont adressées par document séparé. Vous n'aurez pas besoin de les signer à nouveau. Les termes du présent devis accepté seront reproduits à l'identique.
- Votre contrat prendra effet à la date d'effet indiquée, au plus tôt le lendemain de la réception de votre paiement sous réserve de l'encaissement effectif de votre première cotisation.

Les informations de votre(vos) contrat(s) MRH :

- Vous avez réglé votre première cotisation par Prélèvement d'un montant de 40,95 €
- Date d'effet : 03/12/2016
- Echéance anniversaire : 03 décembre
- Durée du contrat : UN AN avec tacite reconduction annuelle
- Possibilité de résiliation moyennant un préavis de deux (2) mois avant la date d'échéance anniversaire du contrat.
- Outre les Conditions Particulières jointes, le contrat se compose des Conditions Générales Réf.CG-ECAMRH-0616 et du Tableau de Garanties Réf.TGMRH0915
- L'assureur de votre risque est AREAS Dommages, 47/49 rue de Miromesnil - 75380 PARIS cedex 08. Société d'assurance à forme mutuelle à cotisations fixes régie par le code des Assurances.
L'assureur de votre risque assistance est GARANTIE ASSISTANCE, 108 Bureaux de la Colline – 92210 SAINT CLOUD, SA au capital de 1 850 000 €, RCS NANTERRE 312 517 493, entreprise régie par le Code des Assurances.



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239

Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.

Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

En signant ce document :

- Je déclare que les informations et les réponses qui ont servi de base à l'établissement du présent document et à la tarification de la proposition sont exhaustives, exactes, loyales et sincères.
- Je déclare être informé que toute réticence, omission, fausse déclaration ou inexactitude dans la présente déclaration peut entraîner soit la nullité du contrat, soit la réduction du montant des indemnités et est soumise selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances.
- **Je reconnais que ces informations sont suffisantes et que les conseils reçus ont revêtu un caractère personnalisé, adapté à ma situation ainsi qu'à l'assurance de mes risques.**
- Etre informé que toute modification manuscrite apportée à ce document sera considérée comme nulle et non avenue.
- Avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du contrat MRH Réf.CG-ECAMRH-0616 et du Tableau de Garantie Réf.TGMRH0915 préalablement à l'adhésion et avoir reçu une information claire et compréhensible quant à l'étendue et à la définition des risques assurés, ainsi que des garanties proposées, et en accepter l'intégralité des termes.
- Ma ou mes résidences sont à usage exclusif d'habitation.
- Ma ou mes résidences ne sont ni un château, ni une gentilhommière, ni un bâtiment classé monument historique, ni une résidence mobile, ni une maison particulière située à plus de 100 mètres de la plus proche habitation régulièrement habitée.
- Ma ou mes résidences sont des bâtiments construits et couverts pour au moins 80% en matériaux durs tels que définis aux Conditions Générales et comportent au moins les moyens minima de protection prévus aux Conditions Générales.
- Ma résidence principale a été inhabitée moins de 45 jours consécutifs.
- L'installation éventuelle de tout insert ou cheminée de ma ou mes résidences a été effectuée par un professionnel ou le sera si je devais en installer un ou une à l'avenir. Je prends bonne note qu'à défaut je serais déchu(e) de mes droits à garantie.
- Prélèvement bancaire de ma cotisation : Je reconnais que j'ai donné à ECA-Assurances mandat pour effectuer le prélèvement de ma cotisation d'assurance sur mon compte bancaire. Je reconnais avoir reçu l'échéancier des prélèvements.
- Je reconnais être informé des modalités de renonciation et avoir reçu la fiche « Exercice du droit à renonciation » (jointe en annexe au présent contrat), ce dernier étant souscrit à distance.
- Je déclare accepter que les données recueillies lors de la souscription du contrat et les actes de gestion ultérieurs pourront être utilisées par ECA-Assurances à des fins de prospection auxquelles je peux m'opposer en cochant la case ci-dessous.



Rédigé en deux exemplaires, dont l'un remis au client.

A, le

Signature du client



Proposition d'assurance valant fiche d'information et de conseil

Devis valable jusqu'au dimanche 01 janvier 2017 - Commande N°8038239

Réalisé au téléphone le vendredi 02 décembre 2016 à 22:31:06

Tous les tarifs présentés sont taxes comprises et incluent les frais d'échéance.
Document conforme aux dispositions des articles L 520-1 et suivants du Code des Assurances et R. 223-6-1 du Code de la Mutualité imposant aux intermédiaires d'assurances un devoir écrit d'information et de conseil.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ECA Assurances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ECA Assurances.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom *

Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *

Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Pays

Les coordonnées de
votre compte *

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier *

Nom du créancier

I. C. S *

Identifiant Créancier SEPA

Adresse du créancier

Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Pays

Type de paiement *

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à *

Lieu

Date

Signature(s) *

Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur – fournies seulement à titre

Contrat(s) concerné

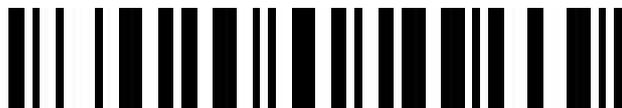
Numéro d'identification de la commande

Description de la commande

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

ECA Assurances
BP 83
92115 CLICHY Cedex



ECA-Assurances. 92-98, Boulevard Victor Hugo. BP 83. 92115 Clichy Cedex.

SA au capital de 1 009 000 €. R.C.S.NANTERRE B 402 430 276. Code APE 6622 Z.

Société immatriculée à l'Orias sous le N° ORIAS 07 002 344. Le registre des intermédiaires d'assurance est tenu à jour par l'ORIAS www.orias.fr.

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des Assurances.



Annexe : Comment terminer la souscription de votre contrat

- 1 **Lisez attentivement votre devis** en vérifiant que toutes les informations sont exactes.
- 2 **Datez et signez votre devis** en ayant préalablement lu et accepté les Conditions Générales et le(s) Tableau(x) de Garanties.

3) Joignez à votre devis :

- votre règlement par chèque ou mandat, si vous choisissez ce mode de paiement pour votre 1^{ère} cotisation,
- le mandat de prélèvement SEPA daté, rempli et signé,
- l'IBAN (RIB) du compte bancaire sur lequel vous souhaitez voir prélever vos cotisations,
- la copie recto verso de la pièce d'identité officielle du souscripteur,

4) Vérifiez que vous n'avez rien oublié et envoyez-nous ces documents :

- par email, après avoir scanné les documents, à contact@aeconseils.fr
- par courrier à, **22 rue Charles Chaumet
33140 Villenave-d-Ornon**

Dès que nous aurons reçu votre dossier d'adhésion et après validation des documents vous recevrez par e-mail les Conditions Particulières de votre (vos) contrat(s).

Vous avez une question ou une modification à apporter à votre devis, contactez votre conseiller commercial :

Tel. : 06 07 05 88 61



Annexe : Exercice du droit à renonciation contrat Habitation.

Conditions pour que votre demande soit recevable :

- ▶ Compléter et signer ce formulaire.
- ▶ L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à **ECA-Assurances - Renonciation - BP 83 - 92115 CLICHY Cedex**
- ▶ L'expédier dans le délai prévu pour votre contrat.

A défaut du respect de ces obligations votre demande ne sera pas prise en compte.

En cas de fourniture d'opération d'assurance à distance, le souscripteur dispose d'un droit de renonciation dans les conditions prévues par l'article L112-2-1 du Code des Assurances car votre contrat est assuré par une compagnie d'assurance. Le souscripteur peut renoncer au contrat dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus, sans motif ni pénalités. Ce délai commence à courir :

a) Soit à compter du jour où le contrat est conclu ;
 b) Soit à compter du jour où le souscripteur reçoit les conditions contractuelles et les informations, conformément à l'article L 121-28 du Code de la Consommation, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au a).

- L'intégralité de la prime reste due à l'assureur si le souscripteur exerce son droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat et dont il n'a pas eu connaissance est intervenu pendant le délai de renonciation.
- Le contrat peut être exécuté immédiatement et intégralement à compter de sa conclusion à la demande expresse et préalable du souscripteur.
- Si des cotisations ont été perçues, l'assureur les remboursera, déduction faite de la cotisation au prorata de la période de garantie dans un délai de 30 jours
- Si des prestations ont été versées, le souscripteur s'engage à rembourser à l'assureur les montants perçus dans un délai de 30 jours.

2) En cas de démarchage à domicile, le souscripteur dispose d'un droit de renonciation dans le cadre de l'article 112-9-1 du Code des Assurances :

I - Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

La proposition d'assurance ou le contrat comporte, à peine de nullité, la mention du texte du premier alinéa et comprend un modèle de lettre destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation.

L'exercice du droit de renonciation dans le délai prévu au premier alinéa entraîne la résiliation du contrat à compter de la date de réception de la lettre recommandée mentionnée au même alinéa. Dès lors qu'il a connaissance d'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat, le souscripteur ne peut plus exercer ce droit de renonciation.

En cas de renonciation, le souscripteur ne peut être tenu qu'au paiement de la partie de prime ou de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque a couru, cette période étant calculée jusqu'à la date de la résiliation. L'entreprise d'assurance est tenue de rembourser au souscripteur le solde au plus tard dans les trente jours suivant la date de résiliation. Au-delà de ce délai, les sommes non versées produisent de plein droit intérêt au taux légal.

Toutefois, l'intégralité de la prime reste due à l'entreprise d'assurance si le souscripteur exerce son droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat et dont il n'a pas eu connaissance est intervenu pendant le délai de renonciation.

Le présent article n'est applicable ni aux contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation ni aux contrats d'assurance de voyage ou de bagages ni aux contrats d'assurance d'une durée maximum d'un mois.

3) En cas de souscription en agence, ni le Code la Consommation ni le Code des Assurances ne prévoient de possibilité de renonciation pour le souscripteur. Lorsque le souscripteur dispose d'un droit de renonciation et qu'il souhaite le mettre en oeuvre, il peut utiliser à cet effet le modèle ci-après à envoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat d'assurance ou du jour où le souscripteur a reçu la notice d'information du contrat.

Modèle du bordereau à nous retourner seulement en cas de renonciation au contrat (un bordereau par contrat).

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné -----, demeurant à -----, ai l'honneur de vous informer que je renonce au contrat (identifier le contrat) ----- que j'ai signé le -----

(Si demande anticipée et cotisations perçues) Je vous prie de me rembourser les cotisations versées, déduction faite de la cotisation imputable au prorata de la période de garantie.

(Si versement de prestations opéré par ECA-Assurances) Je m'engage, pour ma part, à rembourser le montant des prestations qui ont pu m'être versées.

Assurance Multirisque Habitation

Tableau des garanties

 Courtier d'assurance
 N° ORIAS 07 002 344

L'indice utilisé est celui de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE

INCENDIE, RISQUES ANNEXES et événements climatiques	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
Immobilier	Valeur de reconstruction	Valeur de reconstruction	Valeur de reconstruction	Valeur de reconstruction
Vétusté remboursée dans la limite de	25 %	25 %	50 %	Illimitée
Mobilier	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières
Vétusté remboursée dans la limite de	25 %	25 %	35 %	50 %
Objets de valeur	Exclu	Montant indiqué sur les conditions particulières (10% du capital mobilier)	Montant indiqué sur les conditions particulières (10% du capital mobilier)	Montant indiqué sur les conditions particulières (15% du capital mobilier)
Mobilier en dépendances séparées et en véranda	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Contenu de congélateur	Exclu	Exclu	Jusqu'à 200 €	Jusqu'à 200 €
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
TEMPÊTES, GRÊLE, POIDS DE LA NEIGE SUR TOITURES				
Immobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Recours Voisins et tiers	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Dont dommages immatériels	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
VOL - VANDALISME				
Vandalisme sur Immobilier (détériorations)	Jusqu'à 105 fois l'indice	Jusqu'à 105 fois l'indice	Jusqu'à 105 fois l'indice	Jusqu'à 105 fois l'indice
Vol immobilier (volets, portes...)				
Vandalisme sur mobilier (dont objets de valeur)	Jusqu'à 1 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce
Vol de Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de déblaiement, démolition enlèvement des décombres	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de mise en conformité	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Honoraires d'expert et architecte	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Privation de jouissance	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Pertes indirectes	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice
DEGATS DES EAUX				
Immobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie
Dommages sur chauffage central suite au gel	Jusqu'à 112 fois l'indice	Jusqu'à 112 fois l'indice	Jusqu'à 112 fois l'indice	Jusqu'à 112 fois l'indice
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition enlèvement des décombres	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de mise en conformité	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Honoraires d'expert et architecte	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Refoulement des égoûts	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de recherche de fuites	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 209 fois l'indice	Jusqu'à 209 fois l'indice	Jusqu'à 209 fois l'indice	Jusqu'à 209 fois l'indice
BRIS DE GLACE				
Verres et glaces des bâtiments	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement
Produits verriers de l'électroménager (plaques de cuisson, portes de four)	Exclu	Exclu	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement

L'indice utilisé est celui de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE

CATASTROPHES NATURELLES	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
Immobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie			
Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie			
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice			
Frais de déblaiement, démolition enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais			
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais			
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée			
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers			
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes			
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers			
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 20 945 fois l'indice			
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice			
CATASTROPHES ET RISQUES TECHNOLOGIQUES				
Indemnités	Montants suivant la législation			
RESPONSABILITE CIVILE				
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 7 600 000 €			
Dont fautes inexcusables	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance
Dont intoxications alimentaires	Jusqu'à 10 640 fois l'indice			
Dommages matériels / immatériels	Jusqu'à 20 945 fois l'indice			
Dont Incendies, explosions, dégâts des eaux	Jusqu'à 3 490 fois l'indice			
Dont pollutions accidentelles	Jusqu'à 2 095 fois l'indice			
Dont vol (commis par un enfant mineur ou par un préposé sauf pour PNO)	Jusqu'à 500 fois l'indice			
Dont baby sitting par un enfant (mineur ou vivant au foyer)	Exclu	Exclu	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
DEFENSE PENALE ET RECOURS				
Indemnités	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €
SEJOURS ET VOYAGES				
Etendue de la garantie	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales
EXTENSION DE GARANTIE ELECTROMENAGER				
Etendue de la garantie			Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales
GARANTIES OPTIONNELLES				
DOMMAGES ELECTRIQUES - ACCIDENTS MENAGERS (inclus sur la formule Optimale)				
Mobilier		Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières
Vétusté remboursée dans la limite de		Vétusté non remboursée	35 %	50 %
Contenu du congélateur		Exclu	Jusqu'à 200 €	Jusqu'à 200 €
JARDINS ET BIENS EXTERIEURS				
Murs de soutènement, installations fixes, mobiliers de jardin, arbres et arbustes			Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 3 000 €
PISCINES				
Piscine et installations annexes			Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 15 000 €
LOCATION DE SALLE (150 personnes max)				
Recours Propriétaire, Voisins ou tiers	Jusqu'à 10 470 fois l'indice			
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice			
ASSISTANCE MATERNELLE (pour 3 enfants maximum)				
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 7 600 000 €			
Dont fautes inexcusables	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance
Dont intoxications alimentaires	Jusqu'à 10 640 fois l'indice			
Dommages matériels / immatériels	Jusqu'à 20 945 fois l'indice			
Dont Incendies, explosions, dégâts des eaux	Jusqu'à 3 490 fois l'indice			
Dont pollutions accidentelles	Jusqu'à 2 095 fois l'indice			
Dont vol commis par un enfant mineur ou par un préposé	Jusqu'à 500 fois l'indice			
INDIVIDUELLE ACCIDENTS ENFANTS MINEURS				
Capital décès	770 € par enfant			
Capital incapacité permanente totale par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant
SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE				
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance
* FRANCHISES				
Franchises générales	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice
Franchises en événements climatiques	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice
Franchises Option Dommages électriques - Accidents ménagers		1,05 fois l'indice	1,05 fois l'indice	1,05 fois l'indice
Franchises catastrophes naturelles	Fixée par le dernier Arrêté Ministériel			

Assurance Multirisque Habitation

Tableau des garanties

 Courtier d'assurance
 N° ORIAS 07 002 344

PRESTATIONS EN CAS DE SINISTRE SURVENANT AU DOMICILE DU BENEFICIAIRE

pour les garanties ECO, CONFORT, OPTIMALE et PREMIUM

Vol, Incendie, Dégâts des eaux, évènement climatique, tempête ou catastrophe naturelle

GARANTIES	MONTANTS
Retour d'urgence au domicile	
Organisation et prise en charge du retour d'urgence du bénéficiaire	Frais de transport : billet de train 1 ^{ère} classe ou d'avion classe économique
Prise en charge du titre de transport permettant au bénéficiaire de récupérer son véhicule laissé sur le lieu de son séjour du fait de son retour précépité.	Frais de transport : billet de train 1 ^{ère} classe ou d'avion classe économique
Protection du domicile	
Mise en place des mesures conservatoires nécessaires suite à un sinistre vol, incendie et dégâts des eaux.	
Avance sur les frais liés aux mesures conservatoires	
Avance sur les frais d'huissiers, de serrurerie, de menuiserie et de plomberie	
Organisation et prise en charge du gardiennage des locaux devenu vulnérable suite à un sinistre	Maximum 2 jours
Vêtements et objets de première nécessité	240 € par personne avec un maximum de 960 € pour la famille
Avance de fonds (sans intérêts) en cas de difficultés financières suite à un sinistre	Maximum 3 200 €
Aide ménagère pour la remise en état des lieux	Maximum 240 €
Hébergement provisoire en cas d'impossibilité d'occuper les locaux sinistrés	
Frais d'hôtel	32 € par nuit, par bénéficiaire pendant 2 nuits maximum
Organisation et prise en charge du voyage des enfants âgés de moins de 15 ans chez un proche acceptant de les accueillir	Frais de transport
Organisation et prise en charge des frais d'une assistance maternelle au domicile du bénéficiaire	10 heures par jour avec un maximum de 2 jours consécutifs
Déménagement suite à un sinistre	
Informations sur les démarches administratives à accomplir	
Mise à disposition d'un véhicule utilitaire	460 €
En cas d'impossibilité d'occuper les locaux pendant plus de 30 jours consécutifs : organisation du déménagement et éventuellement versement d'une avance de fonds correspondant au frais de déménagement	Maximum 3 200 € (dans un rayon de 50 km du domicile sinistré)
Dépannage vie pratique	
Frais d'intervention d'un serrurier (frais de réparation exclus)	80 €
Communication des coordonnées téléphoniques des entreprises situées dans un rayon de 30 km du domicile	
Transmission des messages urgents	

PRESTATIONS EN CAS D'HOSPITALISATION SUITE A UN ACCIDENT SURVENU A DOMICILE

GARANTIES	MONTANTS
Urgence au domicile	
Aide pour la recherche d'un médecin, organisation et prise en charge du transport à l'hôpital, aide pour le retour au domicile.	
Garde d'enfants âgés de moins de 15 ans à domicile : organisation et prise en charge des frais d'une assistance maternelle au domicile du bénéficiaire.	10 heures par jour avec un maximum de 2 jours consécutifs
Organisation et prise en charge du voyage des enfants âgés de moins de 15 ans chez un proche acceptant de les accueillir ou venue d'un proche pour garder les enfants au domicile du bénéficiaire.	Frais de transport
Organisation et prise en charge du gardiennage des animaux (chiens, chats) à domicile ou dans un centre agréé.	240 € sur une période de 30 jours maximum

BOUQUET DES SERVICES DE L'ASSISTEUR

GARANTIES	MONTANTS
Allo info (service d'informations générales)	
Renseignements réglementaires	
Renseignements vie pratique	